



LES DIPLÔMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICAT EN DROIT OHADA

Questions - Réponses

1- Question

Quels sont les diplômes de spécialité et certificat ouverts ?

Réponse

Les formations ouvertes en 2024 sont de deux ordres :

- Un Diplôme de spécialité en Gouvernance des entreprises option Administration des Entreprises (DSGE-AE) ;
- Un Diplôme de spécialité en Procédures OHADA option Procédures d'Exécution (DSPO-PE) ; et
- Un Certificat en Arbitrage OHADA (CAO).

2- Question

Quelle est la durée des cours ?

Réponse

Les formations sont prévues pour un ensemble de 60 crédits soit **1200 heures** pour les **Diplômes de spécialité** et pour un ensemble de 30 crédits soit **600 heures** pour le **Certificat**.

Calendrier pédagogique :

Dépôt des demandes d'inscription	Lundi 08 janvier au vendredi 30 avril 2024
Démarrage des enseignements CAO	Lundi 16 septembre 2024
Démarrage des enseignements DSGE-AE et DSPO-PE	Lundi 30 septembre 2024
Fin de l'année académique	Vendredi 14 mars 2025 pour le CAO
	Vendredi 31 mai 2025 pour les DSGE-AE et DSPO-PE
CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES EN 2025	NDJAMÉNA AU TCHAD EN MARGE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OHADA

3- Question

Les horaires de cours sont-ils adaptés pour nous les professionnels ?

Réponse

Les cours se dérouleront les soirs à la fin des heures ouvrables de la journée. Ils débuteront à 17h et finiront à 21h GMT, ainsi que les matinées en week-ends. Les modules et vidéos d'enregistrement des cours seront disponibles sur la plateforme afin de les suivre en différé.

4- Question

Les cours peuvent-ils être suivis uniquement à distance ?

Réponse

Les cours magistraux se déroulent en ligne. Les cours des Diplômes de spécialité et du Certificat OHADA peuvent donc être suivis à distance.

Au terme des cours magistraux, l'auditeur devra prévoir un séjour présentiel d'une (01) semaine au Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo en vue des cours de Méthodologie de la recherche et de rédaction et pour les examens de fin de formation.

5- Question

Dois-je jouir du statut d'étudiant et avoir une carte d'étudiant valide pour bénéficier du tarif étudiant ?

Réponse

Le tarif étudiant est au bénéfice des étudiants en cours de formation. Le statut d'étudiant se prouve par une carte d'étudiant en cours de validité au moment de l'inscription aux DS ou au CAO.

6- Question

Quels sont les modules de cours des DS et du Certificat

Réponse

Le Diplôme de spécialité en Gouvernance des entreprises option administration des entreprises (**DSGE-AE**) et le Diplôme de spécialité en Procédures OHADA option procédures d'exécution (**DSPO-PE**) comprennent d'une part les cours magistraux et pratiques en gouvernance, administration, stratégie de communication en entreprise, en procédures d'exécutions OHADA et d'autre part les modules de méthodologie de recherche, de rédaction et de soutenance de mémoire, rapport ou dossier.

Le Certificat en **Arbitrage OHADA** comprend d'une part les cours magistraux et pratiques en convention d'arbitrage, procédures et management d'un centre d'arbitrage et d'autre part les modules de méthodologie de recherche, de rédaction et de soutenance de mémoire, rapport ou dossier.

7- Question

Est-il possible de faire le Certificat en Médiation ?

Réponse

La certification en Médiation sera ouverte à l'ERSUMA pour le compte des années académiques à venir.

8- Question

Le CAO combine-t-il des enseignements sur l'arbitrage et la médiation de sorte que le seul et même certificat rende l'impétrant à la fois médiateur et arbitre ou les deux matières sont séparées et débouchent sur deux certificats distincts pour chaque matière ?

Réponse

A l'évidence, il y aura quelques notions de médiation qui seront enseignées aussi bien dans le cursus Certificat en Arbitrage OHADA que dans ceux des Diplômes de spécialité OHADA. Toutefois, le CAO ne conduit pas à rendre l'impétrant à la fois médiateur et arbitre. Les deux formations sont distinctes et débouchent sur deux certificats distincts.

9- Question

Est-il possible de s'inscrire et de suivre deux ou trois formations simultanément afin d'obtenir les diplômes correspondant : les DS et le CAO qui m'intéressent ?

Réponse

Les cours se déroulant aux mêmes heures et périodes, une telle simultanéité n'est pas possible. On ne peut donc s'inscrire qu'à une seule de ces formations de moyen ou long terme.

10- Question

Y-a-t-il des mesures d'accompagnements pour les étudiants étrangers qui arriveront faire leur formation à Porto-Novo ?

Réponse

La recherche de bourses et financements de la formation est à la charge de l'auditeur.

11- Question

Dans quelles conditions se font les contrôles de connaissances et les examens ?

Réponse

Les contrôles continus se font en ligne sur les plates-formes d'enseignement de l'ERSUMA en cours ou à la fin de chaque module. L'examen de fin de formation se fait en présentiel au Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo lors du séjour en présentiel d'une (01) semaine.

12- Question

J'aimerais postuler à ces programmes ; comment m'y prendre ?

Réponse

Voir le communiqué et le document des modalités pratiques sur le Site de l'OHADA.

Nous contacter :

ERSUMA-OHADA

Tél : +229 97 97 05 37

Courriel : ersuma@ohada.org

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »